

31 AOUT 2018

Courrier Arrivé le
DREAL Hauts de France - SEN

10 SEP. 2018

Unité Départementale de l'Artois



Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Centre Jean Monnet
Avenue de Paris
62400 BETHUNE

→ Très

Oignies le 22 août 2018

N/Ref : M. S. WILLAUME
06-79-31-10-83

Objet: Réhabilitation de logements
Zac de Courrières – présence de
colonies d'hirondelles.

Monsieur le Directeur,

SEN
par attente

Notre société projette d'effectuer des travaux de réhabilitation, en menuiseries extérieures, sur des logements individuels, au nombre de 115, situés à Courrières, résidence « Zac de Courrières ».

Ces travaux doivent engendrer une destruction de nids d'hirondelles de fenêtres sur certains logements. Dans le but de nous associer à la préservation de cette espèce protégée, nous avons contacté la Ligue pour la Protection des Oiseaux à Arques.

Cette association m'a soumis un projet de mise en œuvre de mesures de protection et j'ai adhéré à la proposition.

Vous trouverez joint à la présente :

- une copie du devis établi par L.P.O et accepté par nos soins,
- le CERFA en lien avec la demande de dérogation pour la destruction des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées
- un exemplaire du rapport d'étude « Hirondelles de fenêtre ».

J'espère que ces éléments vous permettront de nous accorder la dérogation nécessaire à la poursuite de nos travaux.

Notre collaborateur, Monsieur WILLAUME, est à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe CASTELAIN".

Philippe CASTELAIN
Directeur Territorial



Date de Devis
19/07/2018

Le devis non signé est valable trois mois à compter de sa date d'émission.

Devis réalisé par :

LPO Pas-de-Calais
Square Marcel Pagnol
BP 80060
62510 ARQUES

SIRET : 538 664 582 000 11
Code APE : 9499Z

A l'intention de :

WILLAUME Sébastien
Sia Habitat
46 rue Emile Zola
62590 OIGNIES

Objet : Proposition financière pour le dossier « Sia Habitat – Zac de Courrières ».

La valeur de la demi-journée de travail de la LPO s'élève à 160 €, excluant les frais de déplacement (80€). Soit 240€ pour la demi-journée sur site.

DESCRIPTION L'ACTION	Nombre de jours/ Nichoirs	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Inventaires des nids occupés et localisation	1	240	240€
Rapport d'inventaire et préconisation des mesures à mettre en place	3	160	480€
Assistance lors de la pose des éléments de compensation	1	240	240€
Suivi de la mesure compensatoire pendant 5 ans en mai, juin et juillet (2019-2020-2021-2022-2023)	15	240	3600€
Rédaction d'une note annuelle	5	160	800€
SOUS-TOTAL			5360€
Nid double pour hirondelles de fenêtre en bois et béton de bois, livré avec système de fixation	17	21	357 €
Frais de port			25,50€
TOTAL			5742,50 €



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAS-DE-CALAIS

Conditions de règlement à l'année :

Années	Actions	Règlement en €	Règlement en €/an
2018	Inventaire des nids et localisation	240€	1342,5 €
	Rapport d'inventaire et préconisation des mesures à mettre en place	480€	
	Commande des nids artificiels pour Hirondelle de fenêtre	382,5 €	
2019	Assistance lors de la pose des éléments de compensation	240€	880 €
	Suivi de la mesure compensatoire en mai, juin et juillet	720€	
2020	Rédaction d'une note annuelle	160€	880 €
	Suivi de la mesure compensatoire en mai, juin et juillet	720€	
	Rédaction d'une note annuelle	160€	
2021	Suivi de la mesure compensatoire en mai, juin et juillet	720€	880 €
	Rédaction d'une note annuelle	160€	
2022	Suivi de la mesure compensatoire en mai, juin et juillet	720€	880 €
	Rédaction d'une note annuelle	160€	
2023	Suivi de la mesure compensatoire en mai, juin et juillet	720€	880 €
	Rédaction d'une note annuelle	160€	

Coût total: 5742,50 €

Le 21 aout 2018
A.....O...quei
Indiquez « Bon pour accord » et signez

Bon pour accor!

LPO Pas de Calais

Square Marcel Pagnol BP 80060 62510 ARQUES

Tel : 03.21.11.87.26. 06.09.12.45.78

<http://www.lpo62.fr/>

pas-de-calais@lpo.fr

<https://www.facebook.com/LPO.PasdeCalais>

BirdLife
INTERNATIONAL
LPO France Partenaire officiel

N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4^e de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :	
ou	Dénomination (pour les personnes morales) : SIA HABITAT
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse :	N° 46 Rue Emile Zola
Commune ALBENES	
Code postal 62590	
Nature des activités : Bailleur social	
Qualification :	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique	
Nom commun	
B1 Delichon urbicum <i>(hirondelle de fenêtre)</i>	présence de nids dans les encadrements de fenêtre situées dans la ZAC de bourières (rue Pierre Curie, rue Pablo Picasso, rue Léon Blum)
B2	
B3	22 nids sont concernés avec remplacement par des nids artificiels -
B4	
B5	

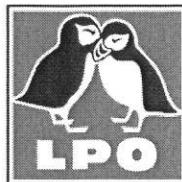
(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : *Les travaux de réhabilitation des logements nécessitent la destruction de 22 nids existants, avec remplacement par des nids artificiels dont le nombre sera augmenté de 50% soit 33 nids. La portée est locale mais un effectif fut passé la population à hirondelle de fenêtre. Recensement des 22 nids effectués en juillet 2018.*

Suite sur papier libre



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAS-DE-CALAIS

SIA sia habitat
GROUPE SIA

Sia Habitat,

ZAC de Courrières

Rapport d'étude Hirondelles de fenêtre



Juillet 2018

Ligue pour la Protection des Oiseaux du Pas-de-Calais
Square Marcel Pagnol – BP 80060 – 62510 ARQUES
Tél : 03.21.11.87.26
pas-de-calais@lpo.fr – www.lpo62.fr

Diagnostic naturaliste et conseils réalisés par la LPO Pas-de-Calais :

Square Marcel Pagnol BP80060 Arques
0321118726, pas-de-calais@lpo.fr

Rédaction réalisée par :

Aurélie DELAVAL, Chargée de vie associative et sciences participatives

Relecture assurée par :

Serge LARIVIERE, Président de l'association
et membres du Bureau LPO62

SOMMAIRE

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)	4
Présentation de la LPO Pas-de-Calais (LPO62)	5
Contexte	6
Présentation de l'Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)	7
Législation.....	8
Solutions.....	9
Résultats et préconisations	10
Conclusion	21

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Forte de 46 000 membres, la LPO est aujourd’hui l’une des premières associations de protection de la nature en France. Elle agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux.

La LPO a été créée en 1912 pour mettre un terme au massacre du macareux moine en Bretagne, oiseau marin devenu, depuis, son symbole. Elle a été reconnue d’utilité publique en 1986. Elle est dirigée par Yves Verilhac et présidée par Allain Bougrain Dubourg.

La LPO est le représentant français de BirdLife International, alliance mondiale qui réunit plus de 100 organisations de protection de la nature (2,3 millions d’adhérents dans le monde).

Son activité s’articule autour de 3 grandes missions :

- Protection des espèces
- Préservation des espaces
- Éducation et sensibilisation

Acteur essentiel de l’éducation à l’environnement, la LPO bénéficie de l’agrément "Éducation Nationale". Elle propose à tous les publics, et plus particulièrement aux scolaires, des ateliers, des visites guidées, des conférences, des expositions... Ainsi, chaque année, plus de 5 000 animations ou programmes éducatifs sont proposés aux scolaires, soit à plus de 100 000 enfants par an.

La LPO diffuse des informations auprès des médias dans un souci de vulgarisation scientifique et édite ses propres revues : L’OISEAU magazine, Rapaces de France et Ornithos. Elle dispose d’un service conseils pour les particuliers et les collectivités.

Présentation de la LPO Pas-de-Calais (LPO62)

L'origine de l'association remonte à décembre 1995 avec la création d'un groupe d'amis naturalistes se rassemblant pour faire des suivis et inventaires faune et flore aux environs de Saint-Omer. A l'époque, le GEDENA ((Groupe d'Etude et de Découverte de la Nature dans l'Audomarois) constitue un relais dynamique et local des actions de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO France).

En 2000, la motivation et le sérieux du travail accompli par les bénévoles sont reconnus par la LPO France. Le GEDENA rejoint alors le réseau LPO sous l'entité de « Groupe LPO du Pays de l'Audomarois ». En 2012, le territoire d'action de l'association s'agrandit sur l'ensemble du département Pas-de-Calais qui devient alors « LPO Pas-de-Calais ». Elle bénéficie de statuts juridiques et de subventions publiques.

A ce jour, la LPO Pas-de-Calais compte près de 430 membres dont près de 20 bénévoles actifs ainsi qu'une salariée. La LPO62 dispose de l'agrément « Association éducative complémentaire de l'enseignement public » attribué par le ministère de l'Education Nationale en date du 04/07/2013

Par ses différentes activités, l'association a pour objectifs d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Trois axes sont ainsi développés :

- Amélioration des connaissances de la faune et de la flore :
- La défense, la sauvegarde et la gestion des populations de faune et des écosystèmes dans lesquels ils vivent
- L'information, la sensibilisation et l'éducation du public sur la faune et flore sauvages, la nature et l'environnement

La LPO62 travaille régulièrement sur la thématique des hirondelles et a mené en 2014 un enquête de sciences participatives « Enquête Hirondelles ». L'association mène des actions et accompagnent les habitants et bailleurs sociaux du département du Pas-de-Calais pour une cohabitation en faveur de la protection des Hirondelles.



Contexte

Sia Habitat est l'un des principaux opérateurs privés du logement social dans les Hauts-de-France. Ses 44 000 logements locatifs sociaux sont gérés par 13 unités territoriales, réparties sur le territoire.

En 2018, la société Sia Habitat souhaite effectuer des remplacements des menuiseries extérieures pour des logements individuels (115 logements) situés à Courrières (62), sur les rues Pierre Curie, Léon Blum, Georges Brassens, Marcel Pagnol, Jacques Brel et Marcel Bouchon. Les travaux sont prévus dès le mois de septembre et pour une durée de 8 mois environ (septembre 2018-avril 2019)

En revanche, certains logements abritent un certain nombre de nids d'hirondelles de fenêtre, espèce strictement protégée par la loi à l'échelle européenne.

Sia Habitat a pris connaissance de la réglementation en cas de présence d'espèces protégées sur ses bâtiments.

Afin d'être accompagné dans les démarches à suivre, Alexis Persiaux, Architecte du projet a pris contact avec la LPO 62 (Ligue pour la Protection des Oiseaux du Pas-de-Calais).

L'association s'est rendue sur place le mardi 17 juillet en présence de l'architecte (Alexis Persiaux). A cette occasion, Aurélie DELAVAL, salariée LPO62 a localisé et compté les nids présents sur la résidence. Les habitants semblent sensibles à la préservation des Hirondelles de fenêtre qui ont mis en place chez eux des systèmes anti-salissure. Certains habitants ont tenus à s'assurer que les Hirondelles pourront encore nicher après les travaux.

Durant cette réunion, la LPO62 a préconisé différentes mesures compensatoires qui seront présenter dans ce présent dossier.



6

Photo 1 : Localisation et orientation des 115 résidences, Courrières (62)

Présentation de l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)



L'HIRONDELLE DE FENÊTRE : LA CITADINE

Carte d'identité

Poids : de 13 à 23 grammes

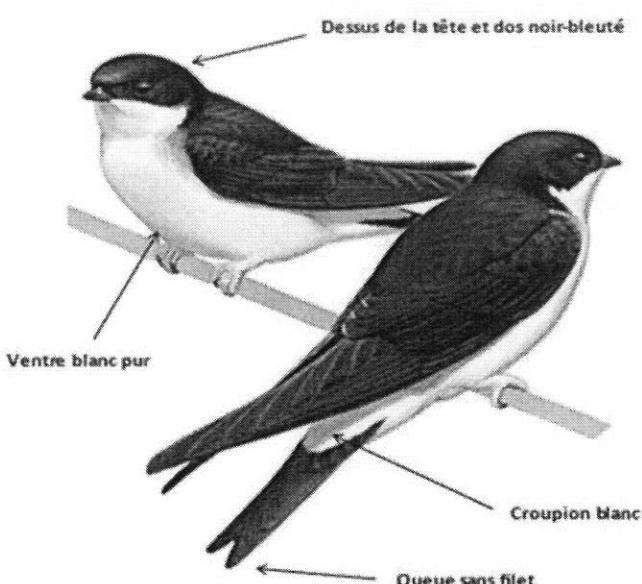
Envergure : jusqu'à 29cm

Description :

- ◊ croupion blanc pur
- ◊ dessus des ailes, dos, tête et queue noir bleuté
- ◊ queue peu échancrée sans filet
- ◊ ventre blanc

Où la trouver ?

Niche sous les avant-toits des maisons de villes et de villages, généralement sur d'anciens bâtiments.



Plus trapue que l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) est noire et blanche avec le croupion blanc. Elle ramasse sur le bord des mares ou d'une flaue de la boue pour fabriquer son nid. En forme de coupe, il est fixé sur les façades des bâtiments, sous une avancée comme un avant-toit.

Comme l'Hirondelle rustique, cette espèce a diminué dans les années 1990. Ce déclin semble bien correspondre à la réalité nationale, même si des situations locales peuvent différer. Par contre, la situation récente montre cette diminution de manière significative.

L'Hirondelle de fenêtre est en déclin en Europe.

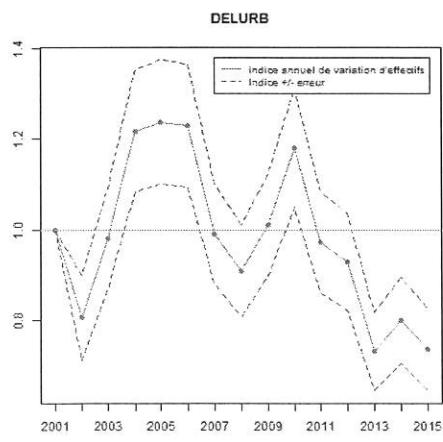


Figure 1: Déclin de la population d'Hirondelle de fenêtre (STOC 2015)

Législation

En France, les Hirondelles (toutes espèces confondues), bénéficient d'une protection juridique des individus mais aussi de leurs nids et couvées.

Ce régime de protection est issu de la Directive « Oiseaux » du 30 novembre 2009 et de la Loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature, codifié aux articles L411-1 et suivants du Code de l'Environnement et précisé par l'Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

A ce titre, sont interdits « et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation d'animaux (d'espèces protégées) ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ».

Le non-respect de ces interdictions est un délit passible d'un an d'emprisonnement et 15 000€ d'amende (Article L415-3 du Code de l'environnement).

La demande de dérogation d'atteinte à une espèce protégée (Article L411-2 4°) et notamment la destruction d'un site de reproduction nécessite le dépôt d'une demande en préfecture en d'un formulaire CERFA n° 13614*01. Le dossier sera soumis à l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Trois conditions doivent être réunies :

- ✓ pas de solution alternative ayant un impact moindre ;
- ✓ pas de nuisance au maintien des oiseaux dans un bon état de conservation ;
- ✓ raisons impératives d'intérêt public majeur telles que la santé et la sécurité publiques, y compris des raisons de nature sociale ou économique.

Le dossier doit notamment comporter le formulaire CERFA n° 13614*01 et une expertise par un bureau d'études ou une association de protection de la nature telle que la LPO. Cette expertise n'est pas obligatoire mais est indispensable pour évaluer le nombre de nids touchés par les travaux.

Après validation par le l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine du Pas-de-Calais (Hauts-de-France), un arrêté autorise les travaux et fixe les modalités telles que la période des travaux et le cahier des charges. Les nids détruits sont compensés par la pose de nichoirs artificiels.

Afin d'éviter de nuire aux oiseaux, les bâtiments dont les travaux se dérouleront en période de reproduction doivent voir leurs nids retirés avant fin mars et la mesure compensatoire mise en place avant l'enlèvement des nids.

Solutions

Le remplacement des menuiseries (portes et fenêtres) entraîne une intervention extérieure avec destruction des nids d'Hirondelles de fenêtre. La société Sia Habitat est consciente de la nécessité d'obtenir une dérogation d'atteinte à une espèce protégée auprès de la DREAL Hauts-de-France.

Dans le cas où les travaux s'effectueront de manière successive entre septembre et avril (8 mois), **les travaux s'effectueront sur les logements concernés hors période de reproduction** (c'est-à-dire entre début octobre et fin février) :

1. Phase de comptage des nids par la LPO62 (réalisé le 17 juillet 2018)
2. Phase de travaux : les travaux concernant les fenêtres avec nids seront effectués une fois que les nids seront vides (départ des Hirondelles de fenêtre en migration courant septembre) sous contrôle de la LPO62 avec obtention obligatoire de la dérogation d'atteinte à une espèce protégée.
3. Phase de pose de nichoirs et compensation : installer des nichoirs artificiels en fin de travaux sur les zones précédemment occupées (avant mars)

Sia Habitat prévoit de commencer le chantier sur les logements qui ne sont pas concernés par la présence des hirondelles.

Après avoir eu l'accord de la DREAL, les nids devront être retirés et remplacés par de nouveaux nids artificiels d'Hirondelles de fenêtre avant l'arrivée des oiseaux sur le site, dès la fin des travaux, soit avant fin février 2019 dernier délai.

Pour permettre la reproduction des oiseaux durant le printemps 2019, des nids artificiels seront mis à disposition des oiseaux dès le mois de février 2019.

Résultats et préconisations

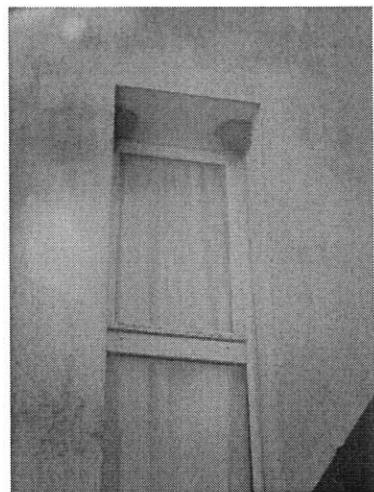
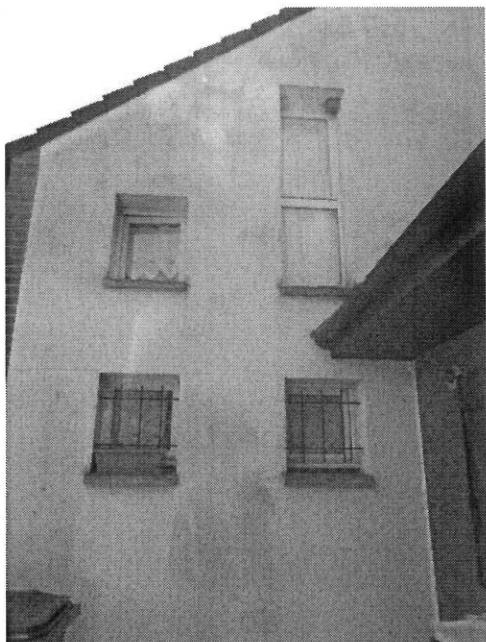
L'inventaire a montré la présence de :

- **22 nids d'hirondelles de fenêtre** répartis sur les fenêtres des immeubles. Au vu de la présence de fientes, certains nids sont occupés lors de la saison printemps/été 2018. Plusieurs nids ont également été observés en plein nourrissage.
- Il a été constaté pendant l'inventaire que certains nids ont été détruits probablement de manière naturelle (climat : vents, pluies...) ou intentionnelle (Indication « trace » dans le tableau ci-dessous)

N° du lot	N° et Couleur associés	Numéro du logement	Nombre de nids	Commentaires
449	1- Orange	33	1+1	1 en nourrissage
219	1- Orange	46	1	
219	1- Orange	46	1 trace	
219	1- Orange	51	1 trace	
219	2- Jaune	7	1+1	
219	2- Jaune	15	2+1	
219	2- Jaune	17	1 trace	
219	2- Jaune	17	1 (arrière)	
219	2- Jaune	44	1+1+1	
219	3- Vert foncé	1	1 trace +1 trace	
219	3- Vert foncé	3	1	nourrissage
219	3- Vert foncé	5	1 trace	
219	3- Vert foncé	5	1 + 1	2 en nourrissage
219	3- Vert foncé	7	1+1+1	
339	3- Vert foncé	23	1	
251	7- Bleu	21	1 trace	
251	7- Bleu	27	1	
251	8- Rose	6	1	
282	4- Rose clair	41	1 trace	
289	5- Rouge	8	1 trace	
289	5- Rouge	22	1 trace	
289	6- Vert clair	7	1 trace	
289	6- Vert clair	32	1	

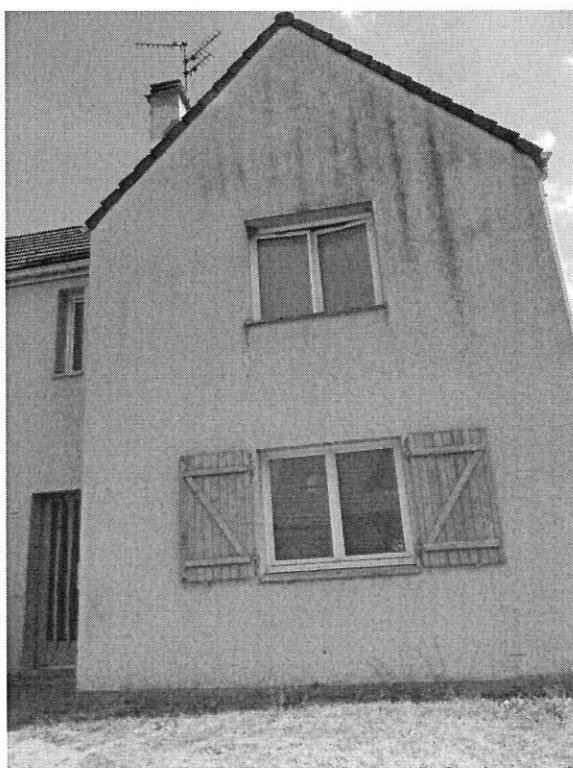
1- Lot 449 et 219

Lot n°449 Logement n°33



1+1 nids

Lot n°219 Logement n°46



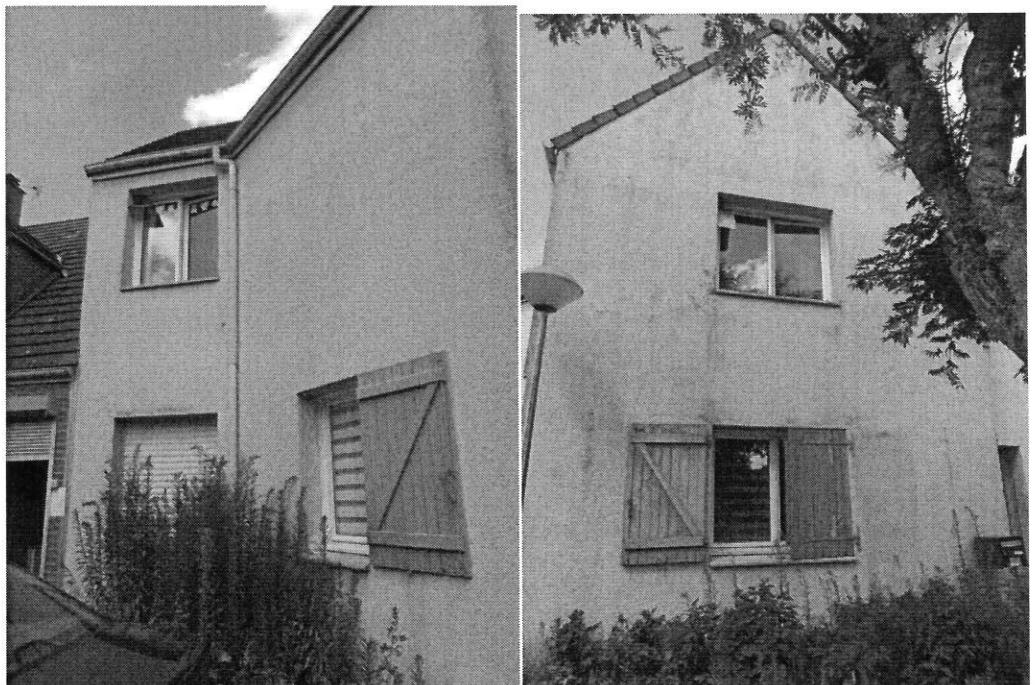
2- Lot 219

Lot n°219 Logement n°7



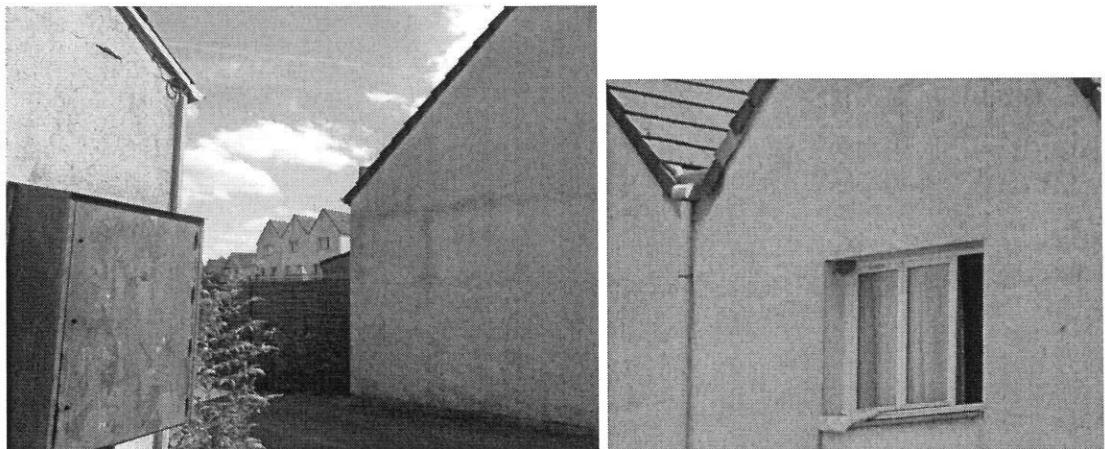
1+1 nids

Lot n°219 Logement n°15



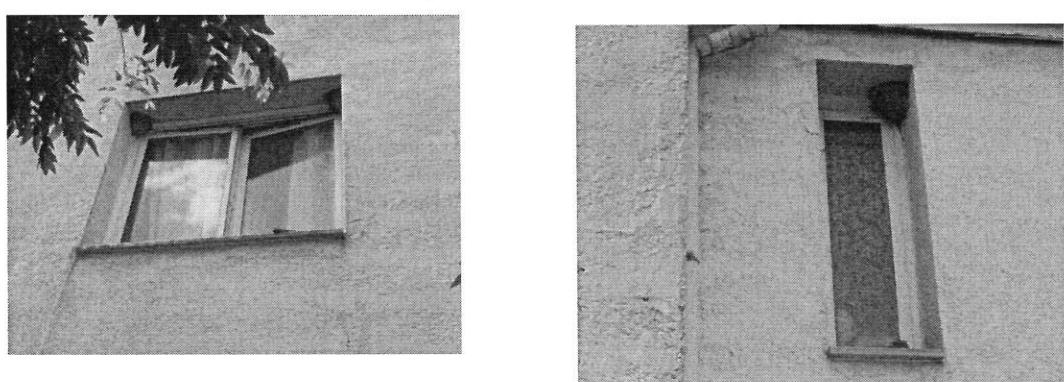
2 nids + 1 nid

Lot n°219 Logement n°17



1 nid (arrière)

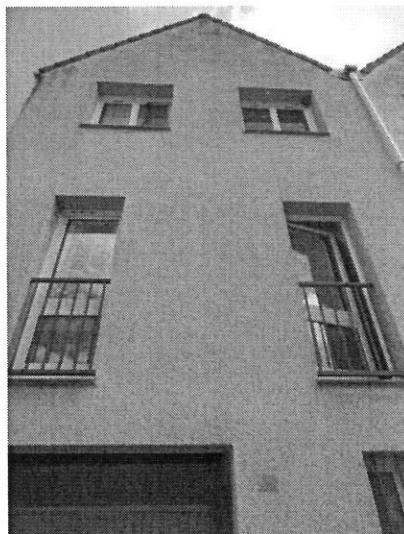
Lot n°219 Logement n°44



1+1+1 nids

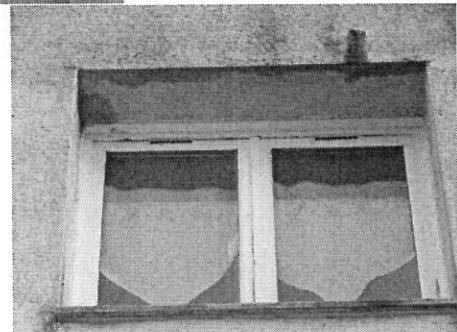
3- Lot 219 et 339

Lot n°219 Logement n°3



1 nid

Lot n°219 Logement n°5



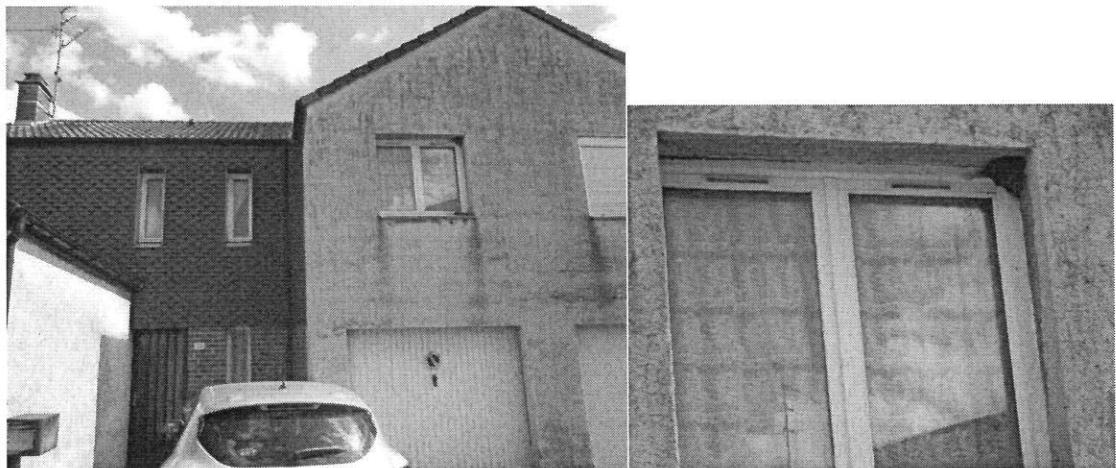
1+1 nids

Lot n°219 Logement n°7



1+1+1 nids

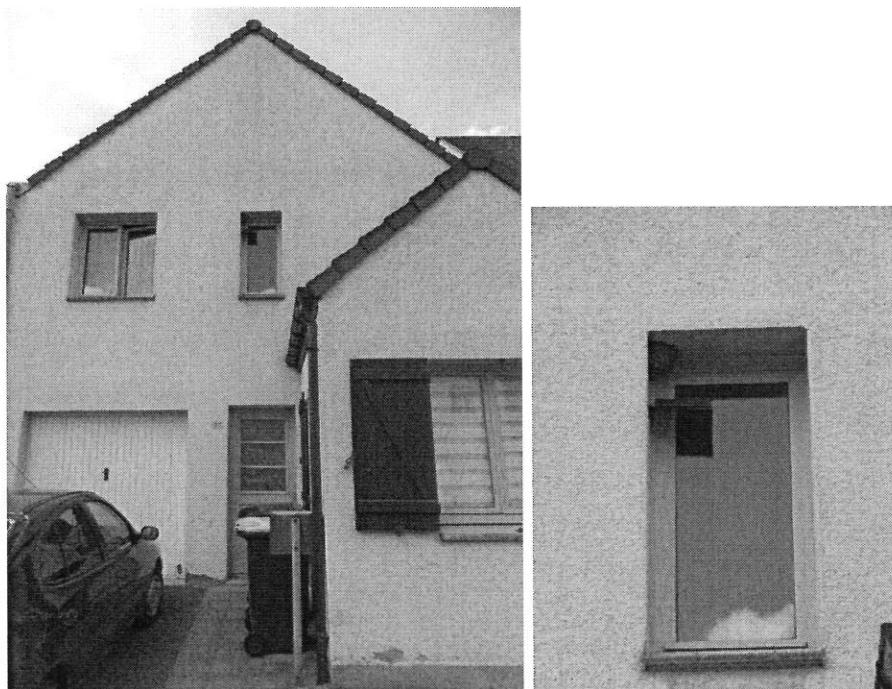
Lot n°339 Logement n°23



1 nid

7- Lot 251

Lot n°251 Logement n°27



1 nid

8 - Lot 251

Lot n°251 Logement n°6



1 nid

6- Lot 289

Lot n°289 Logement n°32



1 nid

Préconisations

La LPO62 propose trois mesures compensatoires possibles :

➤ Installer :

- Soit **22 nichoirs + 11 nichoirs en compensation (16 double nichoirs + 1 nichoir seul) (voir modèle ci-dessous)**
(=22 nids + 50% du nombre de nichoirs détruits) à hirondelles de fenêtre sur les façades. Ces nichoirs peuvent être achetés à la boutique LPO (référence JO0023, « Nid pour Hirondelle de fenêtre en bois et béton de bois» page 18 du catalogue LPO).

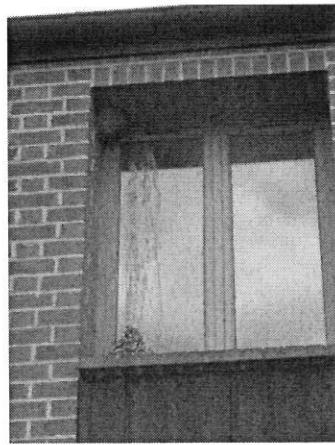
Les nichoirs seront posés aux mêmes endroits que les nichoirs naturels détruits.
Les nichoirs supplémentaires seront placés à proximité des anciens nids.

Photo: Nid artificiel en bois béton (catalogue LPO)

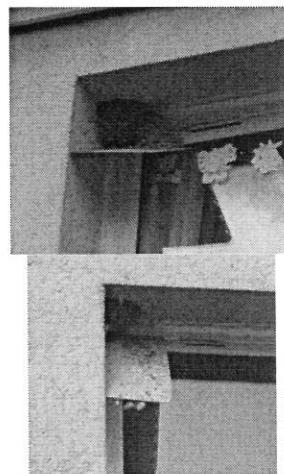


Pour éviter les risques de salissures sur les murs et les fenêtres, il faudra prévoir la pose de planchettes anti-salissures perpendiculaires au mur (cf images ci-dessous mis en place par les habitants du quartier)

Nichoïr sans protection à gauche (lot 289, logement n°32)



Nichoïrs avec protection ci-dessous :



Système de protection que nous vous proposons de mettre en place avec vos équipes techniques (non prévu dans le devis) afin d'éviter les salissures ultérieures : un eplanche le long de la fenêtre + une planche perpendiculaire sous le nid)



- Sensibiliser les locataires sur la protection juridique des hirondelles en distribuant des flyers dans les boîtes aux lettres, affiche ou revue.
- Suivi de la fréquentation du site et des nichoirs : 3 passages par an (mai/ juin et juillet) avec réalisation d'un rapport annuel.

Calendrier

Travaux à réaliser une fois que les nids seront non fréquentés (fin septembre) et avant le retour des hirondelles (fin février)

Conclusion

La mesure compensatoire devra être lancée après la période de travaux et le début de la reproduction des hirondelles de fenêtre **soit fin février**. Ainsi, les Hirondelles de fenêtre pourront nicher dès le printemps 2019.

Au total 33 nids artificiels seront reposés après les travaux. Il est possible que les aménagements ne fonctionnent pas la première année, du fait que les hirondelles ne sont pas habituées aux nichoirs artificiels. Il est fort probable que les hirondelles construisent d'elle-même de nouveaux nids en 2019.

La LPO Pas-de-Calais accompagnera la société Sia Habitat pour la pose des nichoirs, et suivi de la reproduction sur une durée de 5 ans. Une note annuelle sera rédigée.

La société Sia Habitat s'engage à mettre en place ces mesures compensatoires.

Le

A.....

Indiquez « Bon pour accord » et signez

Pour toute demande de renseignements,
Contactez Aurélie DELAVAL
par téléphone au 03.21.11.87.26
ou par mail à pas-de-calais@lpo.fr
ou Serge LARIVIERE via president62@lpo.fr

La LPO62 vous remercie.